

## **Objet : Amendement aux règlements généraux : processus de votation**

L'article suivant sera ajouté à la proposition de règlements généraux soumise aux membres de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches le 21 septembre 2022 :

### **Article 23.1 : Procédures d'élections**

L'élection des administrateurs est faite en deux temps :

1. Votation pour les postes d'administrateurs actifs, provenant de nos organisations membres ;
2. Votation pour les postes d'administrateurs indépendants.

La votation s'effectue en deux tours :

Un premier tour de votation réunit l'ensemble des candidats. Chaque membre votant identifie ses choix sur le bulletin de vote qui lui est remis jusqu'au nombre de postes en élection.

Les candidats ayant obtenu une majorité de vote, jusqu'au nombre de postes en élection, sont déclarés élus.

Si nécessaire, un second tour de votation, parmi les candidats non-élus, est tenu. Chaque membre votant identifie ses choix sur le bulletin de vote qui lui est remis jusqu'au nombre restant de postes en élection.

Les candidats ayant obtenu une majorité de vote, jusqu'au nombre de postes en élection, sont déclarés élus.

☎ 418-833-5678

✉ [info@urls-ca.qc.ca](mailto:info@urls-ca.qc.ca)

📍 5501, rue Saint-Georges,  
Lévis G6V 4M7